

Compte rendu de la réunion du Comité paritaire ÉHDAA (8-9.04) tenue le 21 octobre 2025 aux bureaux du Syndicat de l'enseignement du Saguenay

Présences : Isabelle Blanchette, Marie-Ève Bouchard, Mélanie Girard (SES), Véronique Duchesne, Andrée-Anne Gagnon, Karyne Thibodeau, Mélanie Girard (direction), Myriam Lévesque, Audrey Charbonneau, Carl Germain et Isabelle Langlois (secrétaire)

Absence :

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour *
3. Lecture et acceptation du compte rendu du 19 juin 2025*
4. Mandat du comité
5. Bilan annexe 49
6. Service Focus
7. Guide d'organisation de services TES
8. Suivi de l'organisation de services professionnels
9. Cadre de référence sur les mesures de contrôle
10. Autre sujet

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Thibodeau souhaite la bienvenue aux membres.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est accepté tel que présenté et aucun sujet n'est ajouté.

3. LECTURE ET ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 19 JUIN 2025

Suivis :

4. Bilan des ouvertures des services spécialisés

Le Syndicat souligne que les enseignants du champ 01 sont encore inquiets, car ce sont les plus touchés par les restrictions budgétaires.

5. Regroupements Centre jeunesse

Le CSS applique maintenant la nouvelle façon de faire. Les enseignants ont été rencontrés afin de les sensibiliser à l'importance d'entrer les informations dans Mozaik. Le SES précise que ça semble positif, car il a reçu beaucoup moins d'appels.

4. MANDAT DU COMITÉ

Mme Gagnon rappelle le mandat du comité prévu dans la convention collective. La promotion du comité devrait être faite dans les milieux, car le comité EHDAA est un comité obligatoire.

5. BILAN ANNEXE 49

Le CSS a distribué les sommes en ouverture de groupes ou en co-enseignement comme prévu à l'annexe 49.

Après la répartition, pour le primaire, il reste une somme de 38 534 \$. Comme nous sommes tôt dans l'année, le CSS propose d'attendre de voir au courant de l'année où les besoins se feront sentir. Ce qui est mis en place dans les milieux présentement est gagnant.

Mme Gagnon n'a pas les données pour le secondaire. Elle vérifiera et fera un suivi.

6. SERVICE FOCUS

Comme l'offre de service de l'Envolée a changé, c'est maintenant une équipe qui se déploie dans les milieux, les services éducatifs ont déterminé qu'il valait mieux changer le nom pour éviter les confusions. Le nouveau service se nomme donc, FOCUS (Favoriser l'Observation, la Concertation et l'Utilisation de Stratégie et d'outils pour le développement des compétences socio-émotionnelles de l'élève). Mme Thibodeau présente un document expliquant les objectifs de ce service, les membres de l'équipe ainsi que le fonctionnement. Le FORMS utilisé depuis les deux dernières années demeure le même pour faire une demande. Mme Lévesque mentionne que ce sont 126 demandes sur 3 ans qui ont été faites. Une meilleure communication au sein de la direction et de son personnel pour expliquer l'équipe qui se déploie dans le milieu est essentielle afin d'assurer une bonne collaboration. Il faut partager la charge avec l'équipe dans le milieu. Le CSS pense pouvoir servir plus d'élèves avec ce service. Celui-ci est ouvert pour les paliers 2 et 3. Un suivi sera fait à chaque rencontre.

7. GUIDE D'ORGANISATION DE SERVICES TES

Mme Thibodeau présente le guide d'organisation de services TES. Il a été acheminé aux directions et, selon les retours reçus, il est très positif et aidant. Il est suggéré que les directions le présentent aux TES et ensuite le transmette aux équipes écoles. Le SES souligne que les rôles du facilitateur et du chef d'équipe ne sont pas bien compris et c'est un irritant dans plusieurs milieux. L'objectif de ce guide est de bien clarifier les différents rôles des TES.

8. SUIVI DE L'ORGANISATION DE SERVICES PROFESSIONNELS

Le CSS est revenu avec des équipes multidisciplinaires sous forme de cellule pour le primaire. Chaque cellule a un psychologue, un psychoéducateur et un orthopédagogue. Au total, il y a sept cellules. Mme Thibodeau les présente au comité.

9. CADRE DE RÉFÉRENCE SUR LES MESURES DE CONTRÔLE

Le ministère a acheminé le nouveau cadre de référence sur les mesures de contrôle. Les services éducatifs ont mis en place un comité de pilotage dont l'objectif est de s'approprier ce cadre. Dans un premier temps, une présentation sera faite aux directions et aux professionnels et ensuite, il y aura une rencontre avec l'intersyndicale. Des outils seront élaborés et expliqués aux corps d'emplois concernés. La politique relative aux mesures de contrôle du CSS sera mise à jour d'ici la fin de l'année scolaire. Mme Charbonneau informe le CSS que les informations reçues ne sont pas toujours celles qui sont véhiculées dans les milieux.

Marie-Eve Bouchard, conseillère syndicale